

ARRÊTÉ N° 64/2026 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de CAMBREMER,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 32/2026 du 18 mai 2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 132/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} Novembre 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEMIERE Myriam	Adjoint Technique	01/07/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Cambremer, le 19 Mai 2026,

Le Maire,
Jeanine BARBOTIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 19 mai 2026

Signature de l'agente :

